

A group of four young children are playing in a grassy field. They are all smiling and looking upwards. One child in the center is holding two red baseball caps high in the air. The children are wearing colorful clothing: a pink and white striped shirt, a blue polka-dot dress, a white polka-dot dress, and a red and white striped shirt with blue shorts. The background shows a line of trees under a bright sky.

## PROJET PÉDAGOGIQUE 2024-2025

L'accueil de loisirs intercommunal fonctionne sous la responsabilité du Centre Intercommunal d'Action Sociale (C.I.A.S.) XAINTRIE VAL'DORDOGNE, représenté par sa présidente, Nicole BARDI.

Le C.I.A.S. est situé sur la commune d'Argentat-sur-Dordogne (19400) à l'adresse suivante :  
8 avenue du 8 Mai 1945 – BP59 – 19400 ARGENTAT SUR DORDOGNE

XAINTRIE  
VAL DORDOGNE  
animation

|           |  |       |
|-----------|--|-------|
| <b>1.</b> | <b>PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT</b>   |       |
| 1.1       | LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.....   | P.3   |
| 1.2       | IFAC.....  | P.3   |
| 1.3.      | LA ZONE GÉOGRAPHIQUE.....  | P.3   |
| <b>2.</b> | <b>LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL</b>   |       |
| 2.1       | LES STRUCTURES D'ACCUEILS .....  | P.4   |
| 2.2       | LES INSCRIPTIONS.....  | P.5   |
| 2.3       | LA TARIFICATION.....   | P.6   |
| 2.4       | COMMUNICATION.....   | P.6   |
| 2.5       | PARTENAIRES.....   | P.6   |
| 2.6       | L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE.....  | P.7   |
| 2.7       | LE RÔLE DE CHACUN.....   | P.8   |
| <b>3.</b> | <b>LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS DE L'IFAC</b>   | P.10  |
| <b>4.</b> | <b>LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES</b>  |       |
| 4.1       | FAVORISER L'ÉPANOUISSEMENT ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT DANS LES ACCUEILS DE LOISIRS..... | P.11  |
| 4.2       | FAVORISER LA SOCIALISATION DE L'ENFANT GRÂCE À SON IMPLICATION À LA VIE QUOTIDIENNE..... | P.13  |
| 4.3       | SENSIBILISER L'ENFANT À L'ENVIRONNEMENT.....   | P.14  |
| <b>5.</b> | <b>ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE</b>  | P.15  |
| 5.1       | LES COINS PERMANENTS .....   | P.18  |
| <b>6.</b> | <b>SANTÉ ET SÉCURITÉ</b>   | P. 21 |
| 6.1       | L'HYGIÈNE.....   | P.21  |
| 6.2       | SANTÉ.....   | P.21  |
| 6.3       | SÉCURITÉ.....  | P.22  |
| 6.4       | ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP.....  | P.22  |
| <b>7.</b> | <b>EVALUATION</b>  | P.23  |
| 7.1       | CHARTRE QUALITÉ.....   | P.23  |
| 7.2       | EVALUATION RÉGULIÈRE PAR LES USAGERS.....  | P.24  |
| 7.3       | EVALUATION PAR LES PARTENAIRES .....   | P.24  |
| 7.4       | INDICATEURS.....   | P.24  |

## 1. PRÉSENTATION DE L'ENVIRONNEMENT

### 1.1 LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

La Communauté de communes Xaintrie Val'Dordogne est une Communauté de Communes située dans le département de la Corrèze (19).

Cette intercommunalité regroupant 30 communes est en fonction depuis le 1 janvier 2017. Elle représente une population de 11 249 habitants répartie sur une superficie de 652,2 km<sup>2</sup> soit une densité de 18,1 habitants par km<sup>2</sup>.

Un CIAS (Centre Intercommunal d'Action Social) avec la compétence Enfance Jeunesse a été composé, il confie en janvier 2022 l'organisation et la gestion des accueils de loisirs intercommunaux à ifac.

Ces accueils de loisirs sont au nombre de deux : un à Argentat et un à St-Privat

### 1.2 IFAC

L'Institut de Formation, d'Animation et de Conseil (IFAC) est une association nationale, à but non lucratif, d'éducation pour tous et de développement local. Ifac est à la fois un organisme de formation, un gestionnaire d'équipe publics à vocation éducative où sociale mais aussi un partenaire local engagé.

Ifac est attaché à une vision humaniste de l'éducation qui doit nourrir le développement humain, social, écologique et économique.

Notre réseau national agit avec ses adhérents, auprès de tous ses usagers (enfants, jeunes, adultes et seniors) et tous nos partenaires (collectivités locales, associations, institutions, entreprises) pour le développement d'action qui contribue à l'animation dynamique d'un territoire, au déploiement des principes de l'éducation populaire et de la citoyenneté

### 1.3 LA ZONE GÉOGRAPHIQUE

Étant sur une zone géographique étendue les accueils de loisirs sont ouverts aux enfants de 3 à 12 ans (Saint-Privat) et 3 à 10 ans (Argentat) issus de toute la Communauté de Communes ainsi que ses alentours. Les accueils ayant le même fonctionnement les enfants ont la possibilité d'aller sur les différents accueils qui sont à environ 15-20 min en voiture.

Étant une structure multi-sites l'équipe est aussi amenée à se déplacer sur les différentes structures. Ne possédant pas de transport en commun dans la zone, les déplacements des accueils se font par le biais de transporteurs ce qui engendre des coûts importants. Nous avons aussi à disposition un minibus et une voiture de fonction afin de faire les éventuels déplacements en petit groupe.

# PROJET PÉDAGOGIQUE 2024 – 2025

## 2. LE FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL 2.1 LES STRUCTURES D'ACCUEILS

### Argentat

**Lieu** : à côté de l'établissement scolaire (primaire) d'Argentat (Rue Aymard Ledamp, 19400 Argentat)

**Période d'ouverture** : Les accueils sont ouverts tous les mercredis et les vacances scolaires du lundi au vendredi hors jours fériés

**Horaires** : 8h à 18h  
Sur demande il est possible d'ouvrir les accueils de loisirs de 7h45 à 18h30

**Les locaux** disposent de 2 salles d'activités (située dans l'école et dans l'accueil de loisirs), d'une salle de sieste (située dans l'accueil de loisirs) pour les plus jeunes, d'un sanitaire (douche, toilette et lavabo) ainsi qu'une cour extérieure goudronnée avec préau.  
Ponctuellement, la municipalité d'Argentat met à disposition le gymnase du collège.

**Les locaux** disposent de 2 grandes salles d'activités, d'une salle de sieste pour les plus jeunes, d'un sanitaire (douche, toilette et lavabo) ainsi qu'une cour extérieure goudronnée avec préau.  
Ponctuellement la municipalité de St-Privat met à disposition une salle de motricité située dans l'école maternelle.

**Les bâtiments** sont également adaptés pour les personnes en situation de handicap

**L'entretien des locaux** est réalisé en période périscolaire par le personnel de l'ALSH et en période extrascolaire par un agent d'entretien

**Les repas** sont pris au sein de la cantine scolaire

#### Publics

3-6 ans || 7-10 ans

**A proximité** environ 5 min à pied divers commerces (épicerie, bar, restaurant, tabac, boulangerie...) Structures sportives (stade de rugby, gymnase, piscine...) et culturelles (cinéma, médiathèque...)

**Canton Mercoeur** : Les enfants sont accueillis au sein de l'accueil de loisirs d'Argentat par le biais de navettes en mini bus. Les réservations pour celles-ci (matin ou/et soir) se font lors de l'inscription des enfants. Les horaires de passage sont définis entre les parents et le responsable de l'accueil de loisirs.

### Saint-Privat

**Lieu** : dans l'enceinte de l'établissement scolaire (primaire) de St-Privat (14 rue des tours de Merle 19220 St-Privat)

**Période d'ouverture** : Les accueils sont ouverts tous les mercredis et les vacances scolaires du lundi au vendredi hors jours fériés

**Horaires** : 8h à 18h  
Sur demande il est possible d'ouvrir les accueils de loisirs de 7h45 à 18h30

**Les locaux** disposent de 2 grandes salles d'activités, d'une salle de sieste pour les plus jeunes, d'un sanitaire (douche, toilette et lavabo) ainsi qu'une cour extérieure goudronnée avec préau.  
Ponctuellement la municipalité de St-Privat met à disposition une salle de motricité située dans l'école maternelle.

**Les bâtiments** sont également adaptés pour les personnes en situation de handicap

**L'entretien des locaux** est réalisé en période périscolaire par le personnel de l'ALSH et en période extrascolaire par un agent d'entretien

**Les repas** sont assurés par le restaurateur de la commune au sein de leur établissement environ 5 minutes à pied de l'accueil

#### Publics

3-6 ans || 7-12 ans

**A proximité** environ 5 min à pied divers commerces (épicerie, bar, restaurant, tabac, boulangerie...) Structures sportives (stade de rugby, foot, tennis...) 15 min à pied et des lieux de baignade à environ 15 min en voiture (plan d'eau)

**taux d'encadrement**  
moins de 6 ans : 1 animateur pour 8 enfants  
+ 6 ans : 1 animateur pour 12 enfants

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### 2.2 LES INSCRIPTIONS

L'inscription d'un enfant à l'ALSH est nécessaire pour que nous puissions l'accueillir. Elle est organisée de la manière suivante :

#### **D'une remise en format papier deux semaines avant la venue de l'enfant :**

- Du dossier de renseignement
- De la fiche sanitaire de liaison
- D'une photo
- De la copie du carnet de vaccination à jour
- De l'attestation d'assurance en responsabilité civile
- De l'attestation de QF CAF ou de la MSA
- Notification d'aide aux temps libre
- Pour les enfants souffrant d'allergies, un certificat médical vous sera demandé en indiquant clairement le type d'allergie et la conduite à tenir en cas problème. De plus si l'enfant prend un traitement, celui-ci devra être directement donné avec l'ordonnance et une autorisation parentale pour administrer le traitement (P.A.I).
- Diplôme de natation (Sans ce document les brassards son obligatoire) ou/et test d'aisance aquatique (Pour les activités nautiques)

#### **Une réservation une semaine avant la venue de l'enfant :**

- par mail
- via le QR code
- via la fiche de réservation

#### **Pour nous contacter:**

Pour toutes questions administratives (réservations, dossier de renseignement, facturation...) :

**[nadège.leygnac@utso.ifac.asso.fr](mailto:nadège.leygnac@utso.ifac.asso.fr)**

**07 64 17 22 64**

Pour toutes questions concernant l'accueil de loisirs d'Argentat et la direction des accueils de loisirs :

**[eva.chassagne@utso.ifac.asso.fr](mailto:eva.chassagne@utso.ifac.asso.fr)**

**07 64 17 22 79**

Pour toutes questions concernant l'accueil de loisirs de St-Privat

**[sandrine.freyssac@utso.ifac.asso.fr](mailto:sandrine.freyssac@utso.ifac.asso.fr)**

**07 64 17 23 19**

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### 2.3 LA TARIFICATION

Les réservations ou modifications sont réalisées par mail ou via le QR code ou la fiche de réservation une semaine avant la date souhaitée.

Pour toutes annulation en dehors de ce délai un justificatif (certificat médical...) est demandé afin que la journée ne soit pas facturée.

La tarification varie en fonction des revenus par foyers (tarifs appliqués en fonction du quotient familial)

La facturation est réalisée à chaque fin de chaque période.

Pour plus d'informations, se référer au Règlement intérieur de la structure.

### 2.4 COMMUNICATION

Nous favorisons le dialogue. En effet, il est important pour nous d'échanger avec les familles ainsi qu'avec les partenaires pour prévenir, informer et répondre à toute demande de renseignement. Cela permet de créer le contact, d'instaurer et conforter un climat de confiance et de partage.

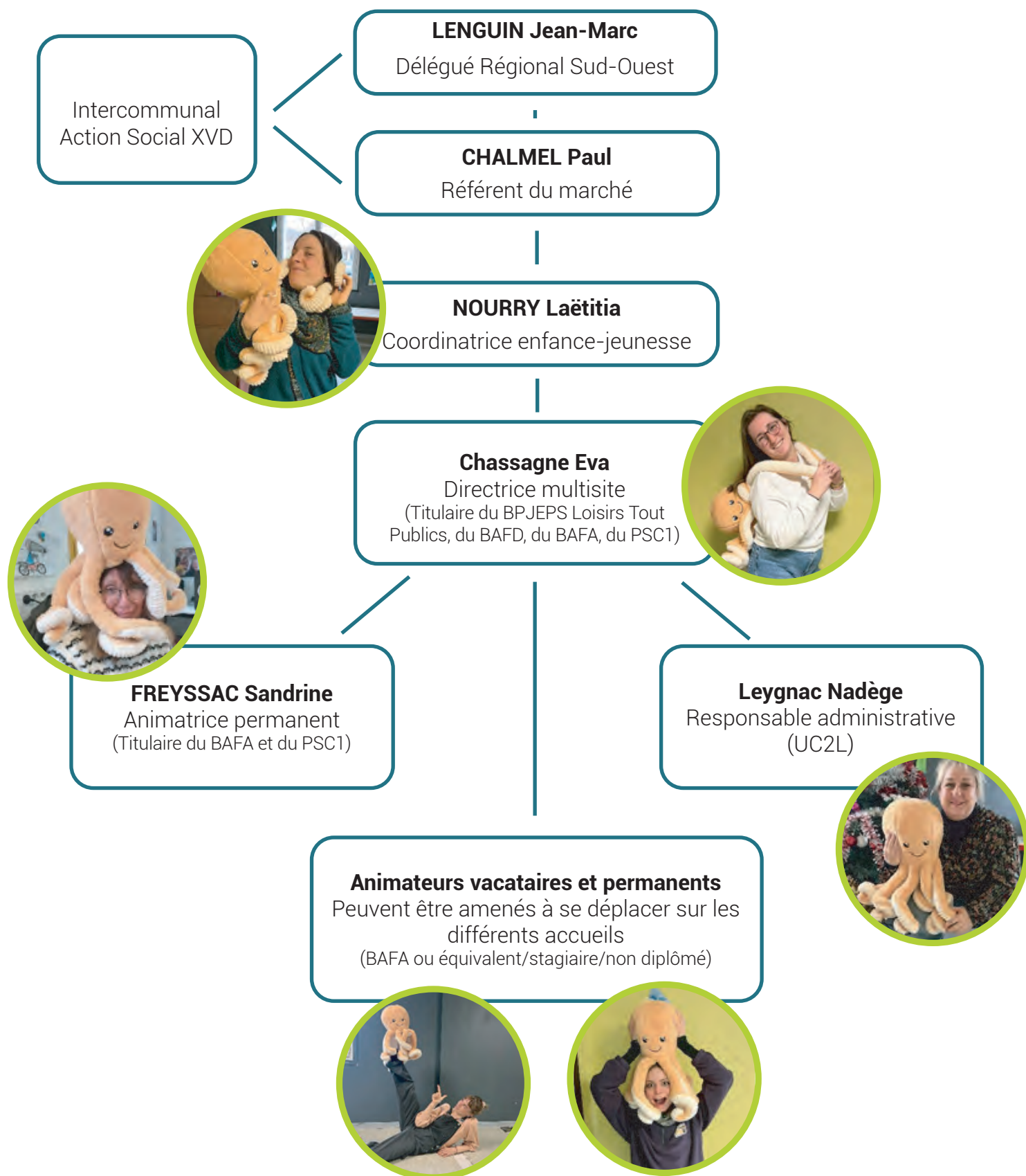
Nous communiquons également par le biais d'affiches sur les différents accueils. En parallèle, nous diffusons nos programmes sur les réseaux sociaux, sur site internet d'ifac et auprès de la communauté de communes.

### 2.5 LES PARTENAIRES

- La CAF : Caisse d'Allocations Familiales : elle participe au financement des accueils de loisirs et apportent des aides aux familles afin de contribuer à l'accès aux loisirs pour tous
- La MSA : Mutualité Sociale Agricole : elle participe au financement des accueils de loisirs et apportent des aides aux familles afin de contribuer à l'accès aux loisirs pour tous.
- La DRAJES. Les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports. Partenaire institutionnel et appui technique notamment dans le cadre de la mise en place de certains dispositifs. Garant de l'application de la réglementation liée à la prise en charge d'enfants dans les accueils collectifs de mineurs.
- La Communauté de communes Xaintrie Val Dordogne
- La Mairie Argentat-Sur-Dordogne
- L'ADAPEI, L'ADAPAC : Partenaires professionnels et appui technique dans le cadre de l'accueil des enfants porteurs de handicap afin de leur permettre de fréquenter nos structures d'accueil dans des conditions optimales et leur offrir des temps de loisirs leur permettant de s'épanouir et d'être au contact d'autres enfants en dehors de l'école.
- Les transporteurs
- Les fournisseurs
- Des intervenants pour des activités

# PROJET PÉDAGOGIQUE 2021 – 2022

## 2.6 L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### 2.7 LE RÔLE DE CHACUN

#### L'équipe d'animation :

L'équipe d'animation est garante de la mise en œuvre du projet pédagogique en cohérence avec le projet éducatif.

Ensemble, nous proposons des activités et thématiques liées au projet (activité manuelle, sportive ou encore expressive...)

Notre but est de garantir de bonnes conditions de fonctionnement et de veiller à garantir la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Nous travaillons sur la construction d'une relation de qualité avec les mineurs qui nous sont confiés, qu'elle soit individuelle ou collective.

Nous participons activement à l'accueil, à la communication et au développement des relations entre les différents acteurs : parents, intervenants, personnels techniques, etc. Il est donc nécessaire de manifester une réelle capacité de travailler en équipe.

Nous accompagnons et nous nous assurons du bon déroulement de la vie quotidienne, des activités.

Toute l'équipe est amenée à se déplacer sur les différents accueils.

#### La directrice :

- Garantit la qualité des projets d'animations et d'activités proposés aux enfants.
- Recrute l'équipe d'animation, coordonne, organise et évalue les animateurs notamment les stagiaires.
- Organise des réunions de préparation.
- Gère la dynamique de l'équipe et du groupe.
- Gestion des éventuels conflits.
- Organise et gère l'accueil (inscription/ suivi dossier) et à l'écoute des familles
- Organise l'information et la communication, elle sollicite des partenariats en s'appuyant sur le potentiel éducatif du territoire.
- S'occupe du suivi administratif, comptable et financier des accueils (budget).
- Elle veille à l'approvisionnement et au stockage des denrées, matériels et pharmacie
- Elle gère la relation avec les fournisseurs, tout en respectant le cahier des charges et en veillant au respect des normes d'hygiène et du protocole HACCP.
- Elle supervise l'entretien des locaux.

#### L'animateur :

- Il est garant de la sécurité physique, morale et affective des enfants.
- Il est à l'écoute, attentif, disponible et tolérant, Il se doit d'être un modèle pour les enfants.
- Il met en place un cadre relationnel de confiance qui favorise le respect mutuel et la convivialité.
- Il prend en compte les spécificités de chacun (enfant/adulte).
- Il est force de proposition et s'adapte quand une activité ne fonctionne pas, à l'âge ou à la météo.
- Il favorise l'imagination, la découverte et l'autonomie.
- Il propose des projets et accompagne ceux des enfants pour qu'ils aboutissent.
- Il prépare l'espace d'animation et en assure le rangement avec les enfants
- En cas de difficulté il doit le communiquer et demander conseil auprès de la directrice.
- Il est présent aux moments de l'accueil et du départ, Il discute avec les parents lorsqu'ils sont demandeurs sur la journée de leur enfant.
- Il communique avec le reste de l'équipe pour le bon déroulement de la journée



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### **L'animateur stagiaire :**

Nous accueillons des stagiaires tout au long de l'année sur les différents accueils en fonction de leur mobilité et de leur zone géographique sur le territoire.

Nous mettons en place pour les accueillir 3 temps bien distincts et plus si nécessaire.

- Le 1er temps permet de faire connaissance et de voir comment le stagiaire appréhende son stage et comment il se situe par rapport à son rôle d'animateur. Pour cela nous nous aidons d'une grille d'auto-évaluation afin de faciliter tous les points à aborder ; elle sera utilisée pour les deux autres temps. Ce premier temps permet aussi de faire visiter les locaux et d'expliquer le fonctionnement général. Nous accompagnons nos stagiaires sur les premières activités puis en fonction de leur évolution, petit à petit, ils sont laissés en autonomie mais toujours sous la surveillance de la direction.
- Le 2ème temps permet de faire un point sur les différentes activités menées, de le conseiller ainsi que de parler d'éventuels soucis rencontrés.
- Le 3ème temps permet de faire un bilan général sur ses jours de stage et de voir sa progression depuis le début. Ce moment permet aussi de le conseiller, de lui lire son appréciation de stage et dans discuter ensemble si besoin.

### **Animateur Assistant sanitaire :**

En plus de ses fonctions l'assistant sanitaire doit également assurer le suivi sanitaire des mineurs accueillis.

Ce rôle est attribué à :

- Sandrine (animatrice permanente) pour l'accueil de loisirs de Saint-Privat
- Eva (Directrice multi-site) pour l'accueil de loisirs d'Argentat

Si elles sont absentes, un animateur PSC1 prend le relais.

### **Les missions :**

- Détient le diplôme de premier secours (minimum titulaire du PSC1)
- Contrôle les vaccinations à jour.
- Soigne les enfants comme le personnel.
- Assure le suivi médical des enfants en cas de traitement sur ordonnance et surveille les régimes alimentaires.
- Prodigue les soins et agit en cas d'urgence.
- Gère le contenu de la pharmacie (hygiène, stock) et des trousse de secours, en tenant un inventaire à jour de tous les médicaments (réassort, date de péremption).
- Prépare et tient à jour les registres et le cahier d'infirmerie.
- Connait les particularités médicales (traitement, allergie, régime alimentaire etc.) Il en informe l'équipe en début du séjour. Il est en contact avec le cuisinier pour s'assurer du bon équilibre alimentaire, et communiquer sur les éventuelles allergies.

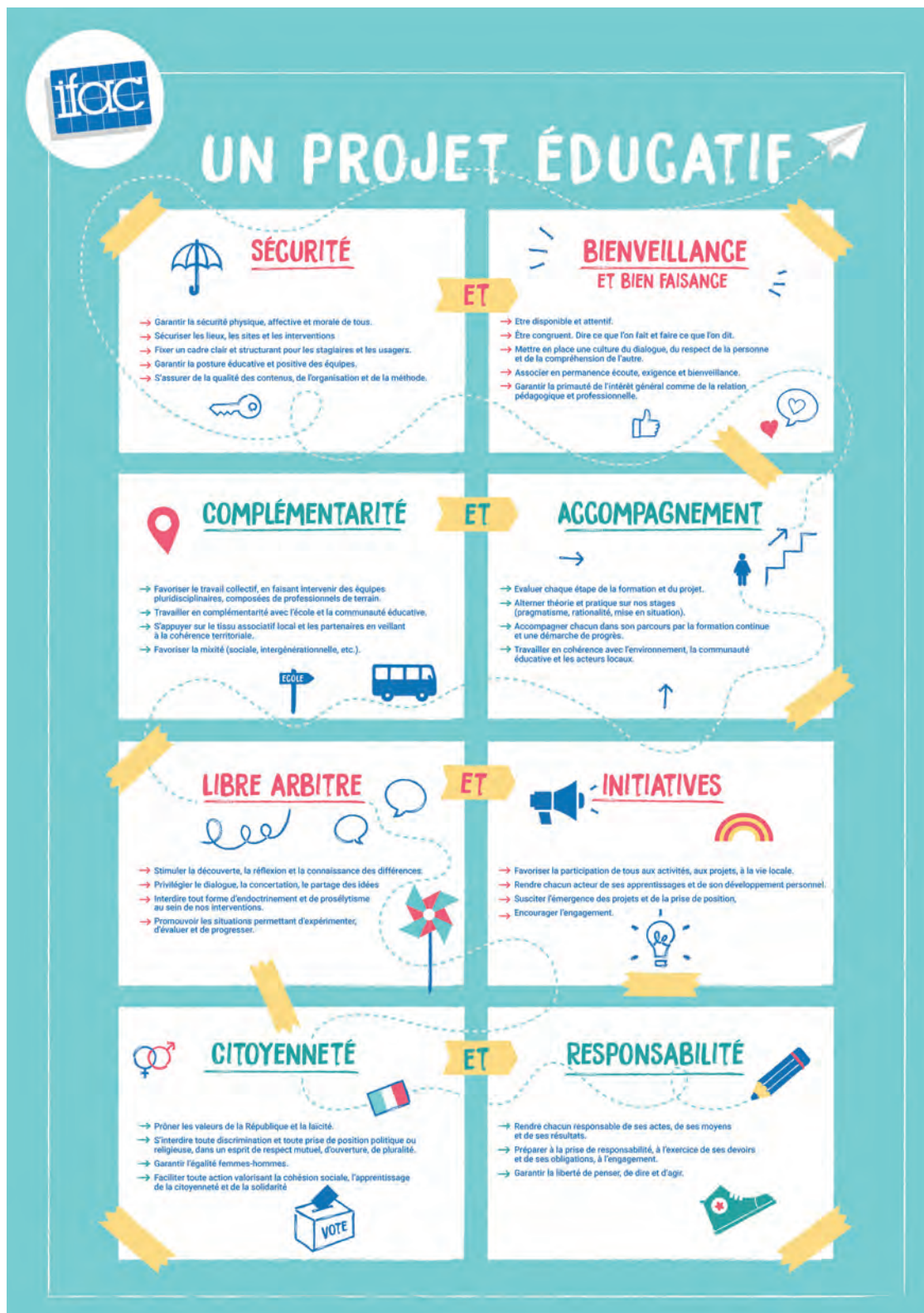
### **Personnel de cuisine à Argentat et restaurant à Saint-Privat :**

Les repas à Argentat sont assurés par la cantine scolaire avec sa cuisinière.

Les repas à Saint-Privas sont assurés par le restaurant de la commune

- Ils assurent la préparation des repas, du stock et des commandes selon un planning de menus préétablis (modifiables si besoin) en lien avec la directrice.
- Ils veillent à l'équilibre alimentaire tout en contribuant à de nouvelles saveurs.
- Ils ont en charge l'entretien de leur espace de travail et du nettoyage de leur plonge.
- Ils veillent au respect des normes d'hygiène et du protocole HACCP.
- Les menus seront faits en concertation avec la directrice en privilégiant les circuits courts lors des achats, et seront préparés avec des produits frais et locaux dans la mesure du possible.

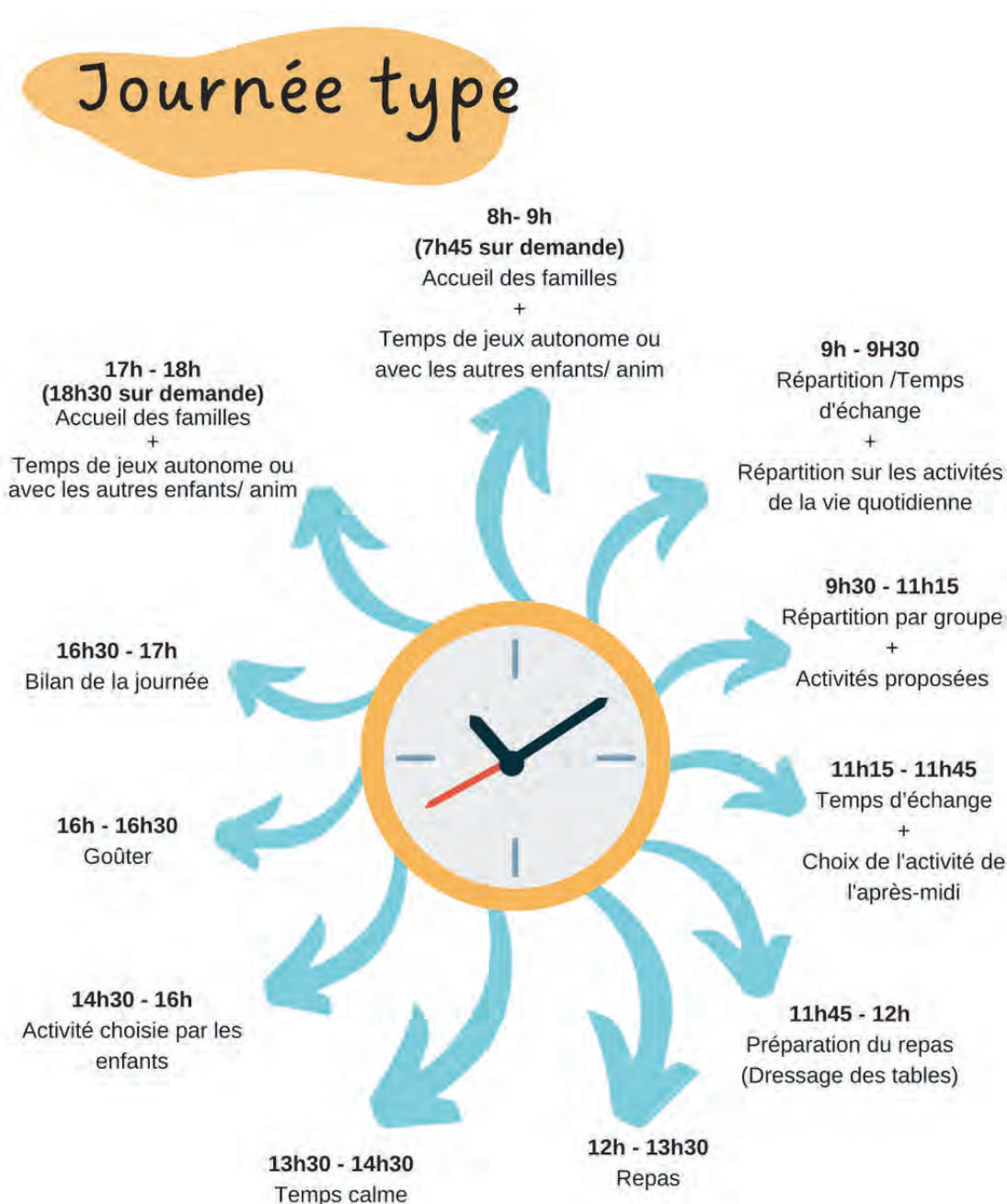
## 3. LES OBJECTIFS ÉDUCATIFS D'IFAC



# PROJET PÉDAGOGIQUE 2024 – 2025

## 4. ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

On appelle la vie quotidienne tous les moments qui rythment la vie d'un accueil en dehors des temps d'animations pures (activité avec prestataire, activité manuelle, activité sportive). Ces moments de la vie quotidienne doivent être organisés avec soin pour garantir la sécurité physique, morale et affective et prendre en compte le bien-être des enfants. Ils doivent être un moment d'échange, de rencontre, d'amusement pour les enfants. L'équipe d'animation est là pour contribuer.



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

|                                   | <b>3-6 ANS</b>  | <b>7-10 ANS (12 ANS POUR ST-PRIVAT)</b>  | <b>ANIMATEUR / ANIMATRICE</b>  |
|-----------------------------------|---|--|--|
| <b>8H – 9H (7H45 SUR DEMANDE)</b> | <p>Les enfants en arrivant posent leurs affaires à l'endroit qui leur est réservé pour qu'ils puissent les retrouver tout au long de la journée.<br/>Puis ils peuvent se diriger vers les activités en autonomie ou avec les autres enfants / animateurs (jeux, construction, coin calme...)</p>  |  | <p>A l'arrivée, une personne de l'équipe est postée à l'accueil des enfants et des familles pour prendre et transmettre les informations du jour ainsi que faire le pointage. Tandis que les autres sont dans les différentes salles pour s'occuper des enfants.</p>   |
| <b>9H – 9H30</b>                  | <p>Répartition sur les activités et temps d'échange (sur leurs émotions, envies etc..)<br/>Utilisation de divers supports comme la roue des émotions ou la frise journée</p>  | <p>Les enfants sont invités à prendre la parole, afin, si ils le souhaitent d'exprimer leurs ressentis, les changements qu'ils aimeraient apporter, leurs envies, leurs problématiques... Ce temps est un moment d'échange et de partage qui permet de fédérer le groupe, d'acter des décisions collectives en faveur de la vie quotidienne. Il favorise également l'autonomie. En effet des pôles métiers reprenant les activités de la vie quotidienne sont proposés à tous. Les enfants volontaires peuvent ensuite s'inscrire librement ; Une explication du programme de la journée est également réalisée.</p> | <p>L'équipe d'animation est présente pour se porter garante du bon déroulement des prises de paroles. Elle est là pour entendre ce que disent les enfants, animer la prise de décisions collectives. Les adultes demandent et attendent leur tour de paroles en cas de besoin.</p>   |
| <b>9H30 – 11H15</b>               | <p>Des activités encadrées d'intérieur ou d'extérieur sont proposées, favorisant la créativité, l'expérimentation, la découverte et l'ouverture au monde. Les enfants ont le choix d'y participer ou non et en contrepartie ils peuvent se diriger en autonomie vers les pôles permanents (coin lecture, coin jeux de sociétés...)<br/>L'idée de ce temps est de permettre aux enfants d'aller où ils le souhaitent selon leurs envies.</p> |  | <p>L'équipe d'animation est simultanément en activités avec les enfants et attentive aux autres qui sont à proximité dans leur activité libre.</p>   |
| <b>11H15-11H45</b>                | <p>C'est le moment du rangement les enfants sont réunis afin de réaliser un rapide bilan de la matinée (avis, ressentis, émotion)<br/><br/>Les enfants inscrit en demi-journée sont accompagnés pour préparer leurs affaires, récupérer leurs activités et rejoindre leurs familles</p>   | <p>C'est le moment du rangement les enfants sont réunis afin de réaliser un rapide bilan de la matinée (avis, ressentis, émotion)<br/>Puis de procéder au choix de l'activité de l'après-midi par le biais d'un échange collectif puis d'un vote</p>   | <p>Les adultes sont garants de l'équité et du non-jugement des prises de parole. Ils favorisent les échanges et les encouragements.<br/>Ils sont là aussi pour les accompagnés dans leur prise de décision collective dans le respect et l'écoute de l'autre. C'est aussi le moment d'accueillir et de relayer les informations aux familles qui viennent récupérer ou amener les enfants.</p> |
| <b>11H45-12H</b>                  | <p>Dressage des tables avec les enfants</p> <p>Les enfants devant partir préparent leurs affaires, récupèrent leurs activités réalisées et rejoignent leurs familles</p>  |  |  |

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024-2025

|                                    |   |   |   |
|------------------------------------|---|---|---|
| <b>12H-13H30</b>                   | Les repas sont pris ensemble, enfants et animateurs, dans les différentes structures (restaurant : St-Privat et cantine scolaire : Argentat). C'est un moment de partage, d'échange privilégié et calme.<br>Durant ce temps, les enfants s'installent librement tous âges confondus et sont amené à se servir.          |   | Les animateurs mangent avec les enfants et veillent à ce que chacun mange suffisamment. Il favorise l'envie de goûter.  |
| <b>13H30-14H30</b>                 | Les 3-5 ans : le temps calme est un temps de repos où ils sont allongés dans une pièce calme. Celui-ci se déroule dans une pièce de l'accueil de loisirs, où chaque enfant dispose de son propre lit. Histoires et musiques douces sont proposées aux enfants afin de les apaiser et de faire appel à leur imagination. | Les 6-10 ans (12 ans pour St-Privat) peuvent pratiquer une activité calme comme ils le souhaitent, en autonomie : un jeu de société, de la lecture ou tout simplement discuter. | Les animateurs sont là pour participer et garantir un climat serein.  |
| <b>14H30-16H</b>                   |   | L'activité (intérieur ou extérieur) choisi par les enfants le matin sera réalisé  | Les encadrants préparent ce temps avec soin et jouent avec les enfants tant que cela est possible ; Ils sont garants des règles et arbitrent.   |
| <b>16H-16H30</b>                   | Les goûters sont pris dans les mêmes conditions de convivialité que les repas, dans les accueils de loisirs. Certains goûters auront pu être préparés le matin lors des activités.  |   | Les animateurs laissent les enfants manger leur goûter entre eux tout en continuant à veiller sur eux.  |
| <b>16H30 - 17H</b>                 | C'est le moment du rangement les enfants sont réunis afin de réaliser un rapide bilan de la journée (avis, ressentis, émotion)  |   | Les adultes sont garants de l'équité et du non-jugement des prises de parole. Ils favorisent les échanges et les encourages   |
| <b>17H-18H (18H30 SUR DEMANDE)</b> | Les enfants devant partir préparent leurs affaires récupèrent les activités réalisées et rejoignent leurs familles. En attendant, Ils peuvent se diriger vers les activités en autonomie ou avec les autres enfants / animateurs (jeux, construction, coin calme...)  |   | Une personne de l'équipe est postée à l'accueil des familles pour prendre et transmettre les informations du jour. Tandis que les autres sont dans les différentes salles pour s'occuper des enfants. |

### 4.1 LES COINS PERMANENTS

Les coins permanents sont des zones où les enfants peuvent occuper librement ces espaces en respectant les règles qui s'y prêtent.

Le principe est le suivant : une zone = un espace + un aménagement/mobilier + un ensemble d'activités autonomes ou guidées par un adulte (avec repères visuels pour différencier les activités autonomes et en groupe).

Cette organisation permet :

- La libre circulation d'une zone à l'autre, le choix de leur activité,
- Le respect des rythmes en offrant une diversité d'activités,
- L'apprentissage de l'autonomie,
- L'ajustement du lien aux autres,
- Les échanges,
- L'apprentissage de la coopération,

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### LA BULLE

Cet espace permet à l'enfant qui a besoin de calme, de se retrouver dans un endroit paisible. Un espace détente propice aux activités autour du livre avec :

- Des livres (contes, livres pop-up, imagiers adaptés à la tranche d'âge, mangas, BD ou livre d'aventures)
- Un ensemble de coussins et tapis
- Il est important de permettre à chaque enfant d'appréhender la lecture à son rythme.

### LA BOITE À JEUX

Un espace pour jouer seul ou à plusieurs avec des jeux de société.

Nous estimons important que les enfants découvrent tout au long de l'année divers jeux de société, enrichissent leurs connaissances, prennent goût à ces jeux. Régulièrement, nous changeons les supports afin de diversifier les mécanismes de jeu, les règles, le matériel, l'univers thématique proposé.

Tous ont été testés en collectivité. Les jeux de société sont choisis en fonction de l'âge, des capacités des enfants.

### L'ATELIER

Un espace créatif encadré par un animateur pour créer, peindre, fabriquer et bricoler

Nous prenons en considération le rythme de chaque enfant dans son apprentissage et les ateliers proposés seront fonction de l'âge de l'enfant. Nous veillerons à utiliser du matériel de récupération quand cela sera possible.

Des activités manuelles (dessin, peinture, collage, adaptés à l'âge),

- Des activités créatives (écriture de poèmes, chansons...)
- Du bricolage fabrication de mangeoire pour oiseaux, maison des insectes...)
- Des expérimentations scientifiques ou technologiques (magie, fontaine, volcan...)

Certaines de ces activités nécessiteront plusieurs séances pour être terminées.

### LE LAB'

Un espace propice aux jeux de construction (Lego, Kapla etc.), de manipulation (Cubes etc.)...

Nous déployons des jeux de construction, distincts selon les tranches d'âge.

L'activité proposée mobilise la concentration de l'enfant, manipulant les objets, élaborant leurs histoires, animant les personnages, véhicules, construction...

Il peut jouer individuellement ou collectivement

### LE TERRAIN

Un espace et du matériel dédié aux activités sportives et aux jeux extérieurs.

L'espace extérieur pourra être utilisé le matin pour aider les enfants soit à se mettre en mouvement, à pratiquer un « réveil » corporel pour bien démarrer leur journée, ou pour se dépenser avec les temps d'apprentissage et/ou de vie en collectivité.

- Plots, cerceaux, cages de but, panier de basket...
- Dossards
- Ballons
- Jeux de raquettes
- Vélos, trottinettes

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### 5. LES OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Dans le cadre de notre projet pédagogique, nous nous sommes fixé deux objectifs généraux essentiels : encourager l'implication active des enfants au sein de notre accueil de loisirs, et promouvoir le développement de leurs compétences sociales ainsi que leur bien-être par le biais de leur participation active.

Nous aspirons à créer un environnement où les enfants se sentent pleinement impliqués et actifs dans toutes les facettes de la vie au sein de notre accueil de loisirs. Nous croyons fermement que leur participation active est essentielle pour favoriser leur épanouissement et leur développement global. Ainsi, notre premier objectif consiste à encourager cette implication en leur offrant des opportunités de s'exprimer, de prendre des décisions et de contribuer à façonner les activités et les règles de vie de notre structure.

Parallèlement, nous avons à cœur de promouvoir le développement des compétences sociales de chaque enfant, ainsi que leur bien-être général. Nous sommes convaincus que leur participation active au sein de l'accueil de loisirs est un vecteur essentiel pour atteindre cet objectif. En les impliquant dans des activités interactives, des jeux coopératifs et des projets collectifs, nous visons à renforcer leurs compétences sociales telles que la communication, la collaboration, l'empathie et le respect mutuel. De cette manière, nous aspirons à créer un environnement inclusif et bienveillant où chaque enfant se sentira valorisé et soutenu dans son développement personnel et social.

#### OBJECTIF GÉNÉRAL :

#### ENCOURAGER L'IMPLICATION ACTIVE DES ENFANTS AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS

#### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : CRÉER UN CONSEIL D'ENFANT

Dans le cadre de notre projet pédagogique visant à encourager l'implication active des enfants au sein de notre accueil de loisirs, nous avons décidé de mettre en place un conseil d'enfants. Cette initiative vise à offrir aux enfants une plateforme où ils peuvent exprimer leurs idées, discuter des règles de vie, des problèmes éventuels et participer activement à la prise de décision concernant les activités et la vie quotidienne de notre structure. Le conseil se réunira tous les trois mois, avec un ordre du jour préétabli, comprenant notamment les règles de vie à discuter, les problèmes à résoudre, et les propositions de gros projet. Pendant ces réunions, les enfants auront également l'occasion de discuter des responsabilités qui sont données aux membres du conseil, ainsi que des conséquences de leurs décisions. Les membres du conseil seront élus démocratiquement par leurs pairs, ce qui favorisera leur implication et leur engagement dans le processus décisionnel. Enfin, après chaque réunion, nous effectuerons un suivi et une évaluation pour évaluer l'efficacité du conseil, recueillir les avis des enfants et ajuster le fonctionnement du conseil en conséquence. Cette démarche vise à renforcer le sentiment d'appartenance des enfants à notre accueil de loisirs, à développer leur sens des responsabilités et à promouvoir leur participation active dans la vie de la structure.



Cette frise temporelle illustre la séquence des étapes dans la mise en place du conseil d'enfants sur une période de 15 mois. Les différentes étapes ci-dessous sont faites pour chaque conseil d'enfant :

- Prévoir un ordre du jour pour chaque réunion
- Temps d'échange sur les responsabilités et conséquences
- Élection des élus
- Suivi et évaluation

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### PLACE DE L'ANIMATEURS / ANIMATRICES

Dans ce projet pédagogique, l'animateur/trice joue un rôle crucial. Tout d'abord, c'est à lui de mettre en place les conditions nécessaires à la participation active des enfants en créant un environnement sécuritaire, bienveillant et propice à l'expression libre. L'animateur/trice sera présent pour encourager les enfants à prendre la parole, à exprimer leurs idées et leurs opinions, tout en veillant à ce que chacun soit entendu et respecté.

Il accompagnera également le conseil d'enfants en planifiant les réunions, en établissant l'ordre du jour avec les enfants. Il pourra poser des questions ouvertes pour faciliter la réflexion, et aider les enfants à prendre des décisions de manière autonome et responsable. De plus, il jouera un rôle de médiateur en cas de conflits ou de divergences d'opinions, en aidant les enfants à trouver des solutions.

Il veillera à ce que les décisions prises par le conseil d'enfants soient réalisables et conformes aux valeurs et aux objectifs de l'accueil de loisirs. Il assurera également un suivi et une évaluation.

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

#### FAVORISER LA PLANIFICATION D'ACTIVITÉ PAR L'IMPLICATION DES ENFANTS DANS LE PROCESSUS DÉCISIONNEL

Pour favoriser la planification des activités par l'implication des enfants dans le processus décisionnel, nous allons mettre en place plusieurs moyens adaptés. Tout d'abord, nous organisons des ateliers de prise de décision qui auront lieu tous les jours, où les enfants ont l'opportunité de discuter et de voter sur différents aspects du programme, des sorties et des projets à venir. Ces discussions permettent aux enfants d'exprimer leurs préférences, de partager leurs idées et de contribuer activement à la planification des activités de l'accueil de loisirs.

Ensuite, nous encourageons la répartition des tâches / des rôles parmi les enfants. En leur attribuant des responsabilités spécifiques, tels que la préparation du matériel pour une activité, l'accueil des autres enfants ou le nettoyage de l'espace de jeu, nous leur donnons l'occasion de prendre des décisions pratiques et de s'investir concrètement dans l'organisation des activités. Cela renforcera leur sentiment d'appartenance et leur responsabilité vis-à-vis du fonctionnement de l'accueil de loisirs.

Enfin, nous assurons un suivi et une évaluation régulière du processus décisionnel. Après chaque activité ou projet, nous prenons le temps d'évaluer avec les enfants ce qui a bien fonctionné et ce qui pourrait être amélioré. Cette démarche d'évaluation participative permet aux enfants de constater l'impact de leurs décisions et de s'impliquer davantage dans la planification future des activités.

### PLACE DE L'ANIMATEURS / ANIMATRICES

Tout d'abord, lors des ateliers de prise de décision, l'animateur anime les discussions de manière à ce que chaque enfant se sente écouté et respecté. Il encourage la participation de tous et veille à ce que les échanges se déroulent de manière constructive. L'animateur peut également proposer des idées et des suggestions pour enrichir les débats et élargir les possibilités de choix.

En ce qui concerne la répartition des tâches / des rôles, l'animateur est chargé de déléguer les responsabilités de manière équitable et adaptée aux capacités de chaque enfant. Il explique clairement les différentes missions à accomplir. L'animateur est là pour encourager et soutenir les enfants dans leurs efforts, tout en veillant à ce que chacun assume ses responsabilités et respecte les engagements pris.

Enfin, en ce qui concerne le suivi et l'évaluation, l'animateur est chargé de recueillir les retours d'expérience des enfants à la suite des activités et des projets. Il facilite les discussions de groupe pour identifier les points forts et les axes d'amélioration, et encourage les enfants à formuler des suggestions pour l'avenir.



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### OBJECTIFS OPÉRATIONNELS :

#### **SENSIBILISER LES ENFANTS À L'IMPORTANCE D'UNE ALIMENTATION ÉQUILIBRÉE ET FAVORISER LEUR IMPLICATION ACTIVE DANS LA PRÉPARATION ET LA DÉCOUVERTE D'ALIMENTS SAINS**

Pour sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée et favoriser leur implication active dans la préparation et la découverte des aliments sains, nous avons mis en place plusieurs moyens adaptés. Tout d'abord, nous organiserons des jeux et des activités ludiques sur l'alimentation, tels que des quiz, des jeux de rôle ou des dégustations à l'aveugle. Ces activités permettent aux enfants d'apprendre de manière interactive tout en s'amusant, et renforcent leur intérêt pour la découverte et la diversité alimentaire.

Puis nous organisons des ateliers cuisine (à chaque période) où les enfants peuvent participer à la préparation de repas sains et équilibrés. Encadrés par des animateurs, ils apprennent à cuisiner différents plats tout en découvrant différents ingrédients et en développant leurs compétences culinaires.

En parallèle, nous allons créer un jardin au sein de notre structure, où les enfants peuvent cultiver des fruits, des légumes et des herbes aromatiques. Ils participent activement à l'entretien du jardin, depuis le semis jusqu'à la récolte, et découvrent ainsi le cycle de vie des plantes ainsi que l'importance d'une alimentation basée sur des produits frais et locaux.

Nous organisons également des séances de sensibilisation à la nutrition et à l'équilibre alimentaire. Au cours de ces séances, les enfants apprennent les bases d'une alimentation équilibrée, les différents groupes d'aliments et leurs apports nutritionnels. Grâce à ces séances nous allons avec les enfants pouvoir prévoir les menus ensemble.

Enfin dans la cantine, nous mettrons en place une décoration spécifique avec des affiches sur la nutrition, les aliments sains et les bonnes pratiques alimentaires. Ces affiches servent de support visuel pour sensibiliser les enfants à l'importance de faire des choix alimentaires éclairés et de comprendre l'impact de leur alimentation sur leur santé.

En combinant ces différents moyens, nous favorisons une approche globale et intégrée de l'éducation nutritionnelle, qui encourage les enfants à adopter des habitudes alimentaires saines et durables tout en développant leur autonomie et leur sens des responsabilités en matière de choix alimentaires.

### PLACE DE L'ANIMATEURS / ANIMATRICES

Dans ce projet visant à sensibiliser les enfants à l'importance d'une alimentation équilibrée, l'animateur joue un rôle central dans la mise en place et l'animation des différentes activités.

Tout d'abord, l'animateur est chargé de planifier et d'animer les ateliers cuisine. Il guide les enfants dans la préparation des repas en leur fournissant des consignes claires. Il veille également à créer un environnement sécurisé et propice à l'apprentissage, où les enfants peuvent exprimer leur créativité et explorer de nouvelles saveurs en toute confiance.

Dans le cadre du jardinage, l'animateur accompagne les enfants dans la découverte du monde végétal. Il les aide à semer, à arroser et à entretenir les plantes tout en leur transmettant des connaissances sur les différentes espèces cultivées. Il encourage également les enfants à observer attentivement le développement des plantes et à prendre conscience de l'importance de la nature dans notre alimentation.

Pendant les séances de sensibilisation à la nutrition, l'animateur présente de manière ludique et accessible les notions de base de la nutrition, en utilisant des supports visuels et des exemples concrets pour illustrer ses propos.

L'animateur participe également à la mise en place de la décoration et à l'affichage des posters sur l'alimentation. Il crée avec les enfants le contenu des affiches et les sensibilise aux différents aspects d'une alimentation équilibrée.

Enfin, lors des jeux et activités sur l'alimentation, il organise les différentes activités de manière à stimuler la participation et l'engagement des enfants, tout en veillant à ce que chacun puisse s'exprimer librement et s'amuser.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### **OBJECTIF GÉNÉRAL : PROMOUVOIR LE DÉVELOPPEMENT DES COMPÉTENCES SOCIAL ET LE BIEN-ÊTRE DE L'ENFANT À TRAVERS SA PARTICIPATION ACTIVE AU SEIN DE L'ACCUEIL DE LOISIRS**

#### **OBJECTIFS OPÉRATIONNELS : FAVORISER LES INTERACTIONS**

Pour favoriser les interactions entre les enfants au sein de notre structure d'accueil de loisirs, nous allons mettre en place divers moyens adaptés à l'âge et à leurs besoins. Tout d'abord, nous organisons régulièrement des activités de collaboration où les enfants sont encouragés à travailler ensemble pour atteindre un objectif commun. Ces activités peuvent prendre différentes formes, telles que des jeux d'équipe, des projets artistiques collectifs ou des défis sportifs, permettant ainsi aux enfants de développer leurs compétences sociales tout en s'amusant.

En parallèle, nous veillons à créer des environnements favorisant les interactions sociales au sein de notre structure. Nous aménageons des espaces de jeux libres où les enfants peuvent interagir spontanément les uns avec les autres, favorisant ainsi les échanges informels et les rencontres.

De plus, nous encouragerons la mise en place de projets communs qui impliquent la collaboration et la coopération entre les enfants. Ces projets peuvent prendre différentes formes, telles que la création d'un journal de l'accueil de loisirs, l'organisation d'un spectacle ou d'une exposition, ou encore la réalisation d'un projet solidaire au sein de la communauté locale. Le choix des projets se fera en liens avec les enfants. Cela permet aux enfants de travailler ensemble vers un but commun, renforçant ainsi leur esprit d'équipe et leur sens des responsabilités.

#### **PLACE DE L'ANIMATEURS / ANIMATRICES**

Le rôle de l'animateur est essentiel pour créer un environnement propice à l'échange et à la collaboration. L'animateur agit comme un facilitateur, guidant les enfants dans leurs interactions tout en leur laissant suffisamment d'autonomie pour qu'ils puissent s'exprimer librement et prendre des initiatives.

Tout d'abord, l'animateur organise et supervise les activités de collaboration, veillant à ce qu'elles soient adaptées à l'âge. Il encourage la participation de chacun et intervient en cas de besoin pour résoudre les conflits ou faciliter la communication entre les enfants.

En aménageant des espaces favorisant les interactions sociales, l'animateur veille à créer un cadre sécurisant où les enfants se sentent à l'aise pour interagir entre eux. Il peut proposer des jeux et des activités qui encouragent la coopération et l'entraide, tout en laissant aux enfants la liberté d'explorer et de jouer à leur guise.

Les moments d'échange planifiés dans la journée sont également animés par l'animateur, qui peut proposer des sujets de discussion stimulants et adaptés à l'âge des enfants. Il encourage la prise de parole de chacun et assure un climat bienveillant où les opinions de chacun sont respectées.

Dans le cadre des projets communs, l'animateur guide les enfants dans leur démarche de collaboration, les aidant à définir des objectifs et à répartir les tâches de manière équitable. Il soutient leur créativité et les encourage à travailler ensemble pour réaliser leur projet, tout en les aidant à surmonter les éventuels obstacles rencontrés en cours de route.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024–2025

### OBJECTIF OPÉRATIONNEL : METTRE EN PLACE DES TEMPS ÉCHANGE ET DES SYSTÈMES DE COMMUNICATION ET D'ORGANISATION DE LA VIE QUOTIDIENNE

Pour mettre en place des temps d'échange et des systèmes de communication et d'organisation de la vie quotidienne adaptés aux enfants, nous avons développé plusieurs moyens visant à favoriser leur compréhension et leur participation active.

#### POUR LES 3–6 ANS :

Nous allons également instaurer des moments d'échange dans la journée (le matin), où les enfants peuvent se retrouver pour discuter, partager leurs anecdotes, leurs expériences, leurs émotions et leurs centres d'intérêt. Ces moments permettent de créer un espace de dialogue ouvert où chacun se sent écouté et respecté.

Nous utilisons également la musique comme moyen de communication et d'organisation. Nous allons créer des chansons spécifiques pour les différents moments de la journée, comme le temps de rangement, le repas ou les activités. Ces chansons rythment la journée des enfants et leur permettent de mieux appréhender les transitions et les différents temps de la journée.

Pour faciliter la communication visuelle, nous allons mettre en place des cartes de communication. Ces cartes, illustrées avec des pictogrammes, permettent aux enfants de s'exprimer et de communiquer leurs besoins, leurs émotions ou leurs envies de manière non verbale. Cela favorise l'inclusion des enfants ayant des difficultés de communication et renforce le sentiment d'appartenance au groupe.

Un tableau des émotions sera également disponible dans notre structure. Ce tableau, illustré avec des visages exprimant différentes émotions, permet aux enfants d'identifier et d'exprimer leurs sentiments. Il les aide à mieux comprendre leurs émotions et à les partager avec les adultes et les autres enfants.

Nous allons également créer une routine visuelle, sous forme de frise, qui présente de manière visuelle les différentes étapes de la journée. Cette routine permet aux enfants de se repérer dans le déroulement de la journée et de savoir à quoi s'attendre, ce qui les rassure et les aide à se sentir en sécurité. Nous avons également mis une signalétique (poulpi) indiquent aux enfants les différents espaces, ce qui facilite leur repérage et leur autonomie.

#### PLACE DE L'ANIMATEURS / ANIMATRICES

Il créer un environnement propice à l'expression et à la participation des enfants. Il doit encourager la prise de parole, l'écoute active et le respect des opinions de chacun lors des temps d'échange réguliers.

L'animateur est également chargé de mettre en musique les différentes chansons et rituels qui rythment la journée. Il doit s'assurer que ces moments musicaux sont joyeux et dynamiques, tout en permettant aux enfants de se repérer dans le déroulement de la journée.

En ce qui concerne les cartes de communication visuelle, le tableau des émotions et la signalétique, l'animateur a pour rôle de les présenter aux enfants et de les expliquer. Il doit accompagner les enfants dans l'utilisation de ces outils et les encourager à les utiliser pour exprimer leurs besoins et leurs émotions de manière autonome.

Il doit veiller à ce que ces outils soient clairs et accessibles pour les enfants, et les aider à s'y référer tout au long de la journée.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024-2025

### POUR LES 7-10 ANS

Tout d'abord, nous allons instaurer des temps d'échange réguliers (matin). Ces moments permettent aux enfants de partager leurs idées, leurs sentiments, et leurs préoccupations.

Nous allons également mettre en place une boîte à idées. Cette boîte permet aux enfants de soumettre leurs envies, leurs questions, ou leurs préoccupations de manière anonyme.

Pour renforcer la communication et l'organisation, nous allons installer un tableau d'affichage interactif. Ce tableau comprend des informations importantes telles que le planning des activités, les règles de vie, et les annonces importantes. Les enfants peuvent également y ajouter leurs propres contributions, comme des dessins ou des messages (envies d'activités ou autres), afin de personnaliser l'espace et de se sentir investis dans la vie de la structure.

Parallèlement, nous avons introduit un cahier de communication. Ce cahier permet aux enfants de communiquer avec les animateurs en y consignant leurs remarques, leurs suggestions, ou leurs questions. Les animateurs consultent régulièrement le cahier pour répondre aux demandes des enfants et pour assurer un suivi personnalisé.

Un tableau des responsabilités va également être mis en place. Ce tableau indique les différentes tâches à accomplir au sein de l'accueil de loisirs, telles que le rangement du matériel, la préparation du goûter, ou le nettoyage des espaces communs. Chaque enfant se voit attribuer (au maximum basé sur le volontariat) des responsabilités selon un système de rotation, ce qui favorise leur implication dans la vie quotidienne et développe leur sens des responsabilités.

Enfin, un planning visuel a été élaboré pour aider les enfants à se repérer dans leur journée. Ce planning comprend des pictogrammes et des images représentant les différentes activités et les temps forts de la journée. Les enfants peuvent ainsi anticiper les événements à venir et se préparer en conséquence, ce qui favorise leur autonomie et leur bien-être.

### PLACE DE L'ANIMATEURS / ANIMATRICES

Tout d'abord, il est responsable de l'animation des temps d'échange réguliers. L'animateur facilite ces moments en encourageant la participation de tous les enfants, en posant des questions ouvertes pour susciter la discussion, et en veillant à ce que chacun ait l'opportunité de s'exprimer.

En ce qui concerne la boîte à idées, les animateurs sont chargés de la gestion et de l'analyse des suggestions soumises par les enfants. Il veille à ce que chaque proposition soit examinée attentivement.

Le tableau d'affichage interactif est également sous la responsabilité de l'animateur. Il s'assure que les informations affichées sont claires, à jour et pertinentes pour les enfants. Il peut encourager les enfants à contribuer au tableau en leur proposant des activités d'arts plastiques pour décorer l'espace ou en les invitant à partager des nouvelles importantes.

Dans le cadre du cahier de communication, les animateurs consulteront régulièrement les messages laissés par les enfants et leur répond de manière appropriée. Il peut utiliser ce cahier comme un outil pour établir une communication individualisée avec chaque enfant, en prenant en compte ses besoins, ses suggestions et ses préoccupations spécifiques.

Quant au tableau des responsabilités, l'animateur est chargé de l'organisation et de la supervision des tâches attribuées aux enfants. Il veille à ce que chaque enfant comprenne ses responsabilités et à ce qu'elles soient équitablement réparties entre les enfants.

Enfin, l'animateur est également impliqué dans l'élaboration et la mise en place du planning visuel. Il s'assure que le planning est facilement compréhensible pour les enfants et qu'il reflète de manière précise les activités et les temps forts de la journée. L'animateur peut utiliser le planning visuel comme un outil pour aider les enfants à se repérer dans leur journée et à développer leur autonomie.

## 6. SANTÉ ET SÉCURITÉ

### 6.1 L'HYGIENE

Respecter les règles sanitaires lors des ateliers (lavage des mains, hygiène relative à la préparation des repas ou des gouters) est une de nos priorités.

Une douche est à disposition pour des besoins occasionnels (petits accidents...).

### 6.2 RESTAURATION

Les différents régimes alimentaires :

- Les inscriptions pour les différents régimes alimentaires se font directement sur le dossier de renseignement. Il appartient donc à l'équipe d'animation d'organiser le temps de repas en prenant en compte la demande des parents dans le cadre des principes de laïcité.

Des pique-nique peuvent être demandés aux familles dans le cadre de sorties et d'évènements mis en place par l'ALSH.

Attention : ne pouvant stocker le pique-nique de votre enfant au frais, l'accueil de loisirs n'est pas responsable de la conservation des aliments, cela reste à la charge des familles (pain de glace + sac isotherme).

- Les repas à la cantine et chez le restaurateur sont scrupuleusement surveillés en termes de température et de respect de la « chaîne en avant ».
- Goûter : La température du frigidaire des accueils de loisirs sont notée chaque jour. La traçabilité des aliments est notée. Il en est fait de même lors des ateliers cuisine pédagogiques.

### 6.3 ENTRETIEN DES LOCAUX

Le ménage est réalisé par les personnels de l'accueil de loisirs durant le périscolaire et pour l'extrascolaire deux agents polyvalents sont engagés. En revanche, il appartient aux enfants et à l'équipe d'animation de laisser les locaux dans un état de propreté constant afin de respecter leur travail et d'accueillir les enfants dans de bonnes conditions.

### 6.4 L'INFIRMERIE

Aucun médicament ne reste dans les sacs des enfants. Les traitements sont placés dans l'armoire à l'infirmerie par l'assistant sanitaire. Le traitement sera administré à l'enfant à condition que l'ordonnance médicale et une autorisation écrite des parents aient été fournies. En cas de problème, nous appellerons les secours (médecin, pompiers...) et prévenons les parents.

Sur tous les temps d'accueil un référent PSC1 est présent sur les structures : Eva (référente Argentat) et Sandrine (référente Saint-Privat).

Une fiche sanitaire est jointe au dossier de renseignement et est obligatoirement.

Une pharmacie est présente sur les structures en permanence. Elle contient tout le matériel nécessaire aux gestes de premiers soins

Sur les activités qui se déroulent à l'extérieur du lieu d'accueil, une pharmacie sera disponible dans un sac à dos accompagnée du registre.

### 6.5 P.A.I

Un PAI peut s'avérer nécessaire quand l'état de santé de l'enfant (pathologies chroniques, intolérances alimentaires, allergies), nécessite un aménagement (suivi d'un traitement médical ou protocole en cas d'urgence) pendant ses heures de présence en milieu scolaire ou périscolaire ou extrascolaire. Il permet aux enfants de pouvoir être pris en « charge » par les différentes équipes en toute sécurité.

Le PAI est un document écrit, qui récapitule les aménagements permettant la scolarité de l'enfant. Il concerne tous les lieux d'accueil fréquentés par l'enfant.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

En revanche, pour toute prise en charge par l'équipe d'animation d'un problème de santé ou régime alimentaire (ex : panier-repas) particulier, nous devons détenir : un certificat médical, une attestation sur l'honneur du responsable légal et une ordonnance si un médicament doit être administré à l'enfant (plus d'information dans le règlement intérieur) Le P.A.I est un moyen de sécuriser le parcours journalier de l'enfant afin qu'il puisse profiter pleinement des différents temps. Nous nous entretenons avec les familles pour faire un point sur la marche à suivre pour chaque enfant.

### 6.6 SÉCURITÉ

Nous sommes garants de la sécurité physique, morale et affective de chaque jeune présent sur la structure. Nous sommes responsables des enfants depuis leur arrivée jusqu'à leur départ. Il nous sera également nécessaire de veiller au bon fonctionnement des équipements et locaux mis à disposition, d'être toujours vigilants à l'environnement et à la condition physique des enfants (fatigue, excitation...).

PPMS incendie

\* Un plan d'évacuation est affiché dans les locaux, des extincteurs sont à disposition et dans chaque salle nous disposons d'une sortie de secours. Le rapport PPMS est conservé par la direction des accueils de loisirs.

### 6.7 ENFANTS EN SITUATION D'HANDICAP

L'accueil des enfants en situation de handicap (P.A.P : Plan d'accompagnement personnalisé)

Nous avons le devoir d'instaurer un accueil de qualité, répondant aux besoins de l'enfant porteur de handicap, cela n'est possible qu'en travaillant en étroite collaboration avec la famille, premier éducateur de l'enfant.

Enfin ou d'abord, la place et la parole de l'enfant lui-même sont centrales. L'enfant a une connaissance de son handicap, quel qu'il soit. Il s'agit donc de permettre à l'enfant d'être acteur de sa progression en lui laissant les espaces pour exprimer ses potentialités, ses limites, mais aussi ses besoins, ses envies et ses projets.

L'IFAC s'engage dans la formation de ses équipes et un accompagnement à la compréhension et la prise en compte des situations individuelles qui peuvent être dus à des pathologies, mentales, psychiques ou cognitives.

Un protocole d'accueil personnalisé existe et peut être dupliqué selon les profils, les besoins, la structure.

Pour cela nous travaillons avec les structures partenaires (éducatives, médicales, de soins...) et avec un devoir de discrétion.

#### Les axes de travail seront :

- Mettre en place avec l'ensemble des partenaires (familles – professionnels – personnels d'animation) un protocole d'accueil des enfants porteurs de handicap existant.  
Pour cela plusieurs temps d'échange (avant l'accueil de l'enfant) auront lieu entre les différents professionnel / familles. Puis des échanges auront lieu pendant et à la fin de la période d'accueil afin de faire un point sur le protocole mise en place.
- Renforcer la communication avec les familles et les partenaires (éducatif ou autres)
- Développer les compétences de l'équipe d'animation dans l'accueil d'enfant en situation d'handicap
- Sensibilisation des enfants sur les différents handicaps
- Accueillir tous les enfants comme le spécifie la loi du 11 février 2005 en prenant en compte leurs besoins et leurs spécificités (aménagement des espaces, des horaires, de l'activité).
- Associer et mobiliser tout le personnel afin qu'il se sente concerné pour accueillir, dans les meilleures conditions, les enfants.
- Ne pas se substituer aux structures spécialisées, mais être complémentaire à celles-ci.
- Se donner la possibilité de moduler l'accueil.

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### 7. EVALUATION

#### 7.1 CHARTE QUALITÉ

Depuis 2010, l'IFAC propose à l'ensemble de ses structures d'accueil de loisirs un outil de management qui leur permet d'évaluer la qualité de leurs prestations et de se fixer des objectifs réalistes pour améliorer la qualité de leurs services.

La démarche Qualité permet à chaque directeur de site d'interroger et d'améliorer son fonctionnement sur le plan de l'accueil du public, sur la gestion des ressources humaines, sur la programmation d'activités et sur le projet pédagogique.

La certification nationale Afnor permet d'apporter une reconnaissance officielle du travail effectué par les équipes de terrain.

#### Charte qualité des accueils de loisirs :



Garantir un accueil chaleureux et une qualité relationnelle pour l'enfant et sa famille.



Prévenir les risques et garantir la sécurité des enfants.



Développer un projet pédagogique et proposer des activités ludiques et éducatives en adéquation avec le projet éducatif territorial.



patrimoine.

Proposer des activités en lien avec la vie locale, l'environnement, la culture et le



service

Aménager des espaces et des locaux adaptés aux enfants, aux familles et aux équipes d'animation. Former et accompagner les équipes d'encadrement pour la qualité du



Développer des relations avec les familles favorisant leur implication.



Assurer une communication régulière sur la vie de l'accueil et sur ifac

#### 7.2 EVALUATION RÉGULIÈRE PAR LES USAGERS

- Bilans fin d'activité / Journée
- Conseils d'enfants
- Bilan fin de projet
- Réunions d'équipe
- Entretiens individuels – grille d'autoévaluation stagiaires BAFA

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024–2025

### 7.3 EVALUATION PAR LES PARTENAIRES

- Réunions familles / Sondage de satisfaction
- Réunion régulière avec la communauté de communes
- Réunions avec l'IFAC (Paul CHALMEL, Jean-Marc LENGUIN et Laetitia NOURRY) pour faire des bilans intermédiaires et finaux

### 7.4 INDICATEURS

#### Evaluation quantitative

- Nombre d'enfants fréquentant les structures matin /midi/soir maternelle et élémentaire.
- Nombre d'enfants fréquentant les ateliers.
- Evolution des effectifs en cours d'année (périsco / mercredis / vacances)

#### Evaluation qualitative

- La qualité des projets d'activités proposés est-elle en cohérence avec le projet pédagogique, les besoins et envies des enfants ? Est-ce que les objectifs ont été atteints ? Dans quelle mesure ?
- La communication des actions est-elle diffusée correctement ?
- Les atouts ?

Les points à retravailler ... ?

Les points à rejeter ?

Le résultat attendu est toujours une meilleure cohérence éducative et un cadre suffisamment stable pour proposer un service de qualité aux enfants. L'idée est de leur transmettre des valeurs profondes pour garantir le bien-être de tous



# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

### ANNEXE 1 : OUTILS D'ÉVALUATION ANIMATEUR

Date : \_\_\_\_\_

Nombre enfants : \_\_\_\_\_

Sujets abordés : \_\_\_\_\_

Attribuez une note de 1 à 5 pour chaque critère suivant (1 = Très faible, 5 = Excellent) :

#### 1. PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DU CONSEIL D'ENFANTS :

1

2

3

4

5

#### 2 PRISE DE PAROLE LORS DES RÉUNIONS :

1

2

3

4

5

#### 3 PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS ET DÉBATS :

1

2

3

4

5

#### 4 PROPOSITIONS D'IDÉES POUR AMÉLIORER LA VIE QUOTIDIENNE :

1

2

3

4

5

#### 5 RESPONSABILITÉS PRISES AU SEIN DU CONSEIL D'ENFANTS :

1

2

3

4

5

# PROJET PÉDAGOGIQUE 2024 – 2025

## 6 TRAVAIL EN ÉQUIPE AVEC LES AUTRES MEMBRES DU CONSEIL :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

## 7 RESPECT DES IDÉES ET OPINIONS DES AUTRES :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

## 8 SATISFACTION PERSONNELLE À PARTICIPER AU CONSEIL D'ENFANTS :

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

## OUTILS D'ÉVALUATION ENFANTS

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Date : \_\_\_\_\_

### COMMENT ÉVALUES-TU TA RÉGULARITÉ ET TA PRÉSENCE AUX RÉUNIONS ?

Réponse : \_\_\_\_\_

### ES-TU À L'AISE POUR EXPRIMER TES IDÉES ?

Réponse : \_\_\_\_\_

### COMMENT DÉCRIRAIS-TU TA PARTICIPATION AUX DISCUSSIONS ?

Réponse : \_\_\_\_\_

### PEUX-TU DONNER UN EXEMPLE D'IDÉE QUE TU AS PROPOSÉE ET QUI A ÉTÉ MISE EN ŒUVRE ?

Réponse : \_\_\_\_\_

### QUELLES RESPONSABILITÉS AS-TU ASSUMÉES ET COMMENT T'ES-TU SENTI(E) EN LES PRENANT ?

Réponse : \_\_\_\_\_

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

**COMMENT DÉCRIRAIS-TU TA CAPACITÉ À TRAVAILLER EN ÉQUIPE ?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**PEUX-TU DONNER UN EXEMPLE OÙ TU AS RESPECTÉ L'OPINION DE QUELQU'UN D'AUTRE MÊME SI TU N'ÉTAIS PAS D'ACCORD ?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**ES-TU SATISFAIT(E) DE TON IMPLICATION ET DE CE QUE TU AS APPRIS ?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**EST-CE QUE LES DÉCISIONS PRISES DURANT LE CONSEIL ONT UN IMPACT SUR LA VIE DE L'ACCEUIL DE LOISIRS ?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**COMMENTAIRES SUPPLÉMENTAIRES :**

## ANNEXE 2 : OUTIL D'ÉVALUATION

Date : \_\_\_\_\_

Nom de l'enfant : \_\_\_\_\_

Sujets abordés : \_\_\_\_\_

Attribuez une note de 1 à 5 pour chaque question suivante (1 = Pas du tout d'accord, 5 = Tout à fait d'accord) :

**1. AS-TU PARTICIPÉ RÉGULIÈREMENT AUX RÉUNIONS DE PLANIFICATION ?**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**2. AS-TU SOUVENT EXPRIMÉ TES IDÉES LORS DES RÉUNIONS ?**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

**3. AS-TU PROPOSÉ DE NOUVELLES ACTIVITÉS PENDANT LES RÉUNIONS ?**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**4. AS-TU BIEN ÉCOUTÉ ET RESPECTÉ LES IDÉES DES AUTRES ENFANTS ?**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**5. AS-TU RÉUSSI À DÉFENDRE TES IDÉES ET À EXPLIQUER POURQUOI ELLES ÉTAIENT IMPORTANTES ?**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**6. AS-TU PARTICIPÉ ACTIVEMENT À LA RÉALISATION DES ACTIVITÉS PLANIFIÉES ?**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**7. ES-TU SATISFAIT(E) DE TA PARTICIPATION DANS LA PLANIFICATION DES ACTIVITÉS ?**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

**8. PENSES-TU QUE TES IDÉES ONT EU UN IMPACT SUR LES ACTIVITÉS RÉALISÉES ?**

- 1
- 2
- 3
- 4
- 5

# PROJET PÉDAGOGIQUE

## 2024 – 2025

**9 ES-TU À L'AISE POUR PARTAGER TES IDÉES AVEC LE GROUPE ? PEUX-TU DONNER UN EXEMPLE ?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**10 QUELLE ACTIVITÉ AS-TU PROPOSÉE ET COMMENT A-T-ELLE ÉTÉ ACCUEILLIE PAR LES AUTRES ENFANTS ?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**11 PEUX-TU DÉCRIRE UNE SITUATION OÙ TU AS BIEN ÉCOUTÉ ET RESPECTÉ UNE IDÉE DIFFÉRENTE DE LA TIENNE ?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**12 QUELLES ONT ÉTÉ TES ACTIONS CONCRÈTES POUR AIDER À RÉALISER UNE ACTIVITÉ QUE TU AS PLANIFIÉE ?**

Réponse : \_\_\_\_\_

**13 ES-TU SATISFAIT(E) DE TA PARTICIPATION ET DE CE QUE TU AS APPRIS EN PLANIFIANT DES ACTIVITÉS ?**

Réponse : \_\_\_\_\_